

Rapporteur : Madame Laurence RABUSSIÉ

OBJET : Rapport de l'administrateur de la société anonyme pour la gestion et l'animation du parc de loisirs de Saint-Cyr - Année 2012

Mesdames, Messieurs,

La Société Anonyme pour la gestion et l'animation du parc de loisirs de Saint-Cyr (S.A.G.A.) a été créée le 23 septembre 1986. Cette société d'économie mixte locale a pour objet social la gestion et exploitation du parc de loisirs de Saint-Cyr appartenant au syndicat mixte pour l'aménagement du Seuil du Poitou (SMASP), actionnaire de cette SEM à hauteur de 69,76 %.

Le site comprend :

→ La gestion et l'exploitation du parc, autour du lac de 85 ha (aire de baignade, base nautique, bar-restaurant-épicerie). La fréquentation pour l'année 2012, avec 48 000 entrées, a généré un chiffre d'affaires de 80 407 € H.T. en entrées payantes, consolidé à 131 304 € si l'on inclut les activités sur site : locations et animations ;

→ La gestion et l'exploitation d'un camping 4 étoiles, de 198 emplacements : 166 « nus », 7 bungalows et yourtes, et 25 mobil-homes. 39 900 nuitées ont été enregistrées en 2012, pour un C.A. de 426 120 € ; soit une hausse notable de 22 %, consécutive à l'accroissement du parc de mobil-homes qui forment un produit demandé, sur une période plus étalée ;

→ La gestion et l'exploitation du golf du Haut-Poitou (27 trous, 2 parcours techniques) : 632 licences souscrites (612 en 2011), C.A. de 412 790 € ;

→ La gestion du restaurant du golf du Haut-Poitou, qui comporte une salle panoramique de 60 couverts, une terrasse avec vue sur le parcours, et 2 salles de séminaires : 14 543 couverts, pour un C.A. de 367 652 € (- 13 % par rapport à l'année antérieure).

Au total, les recettes de fonctionnement se sont élevées en 2012 à 1 520 000 € H.T. La contribution du SMASP à ce déficit d'exploitation en 2012 s'est élevée à 601 117 €, en baisse par rapport aux exercices antérieurs (707 111 € en 2010 et 621 043 € en 2011).

En 2012, 600 300 € d'investissements ont été réalisés sur le site : 280 975 € au camping (dont 47 % consacrés à l'achat de mobil-homes), 145 384 € au golf, 119 402 € au restaurant, et 54 500 € sur le parc.

La Communauté d'Agglomération possède 3,32% des parts de cette société d'économie mixte, dont le capital social s'élève à 38 112,25 €. Elle est représentée par un administrateur au conseil d'administration, qui en compte 17.

Conformément aux dispositions de l'article L 1524.5 du code général des Collectivités Territoriales, l'administrateur doit présenter le rapport d'activités en conseil communautaire.

Le chiffre d'affaires net H.T. de la société s'est élevé pour 2012 à 2 164 640 € contre 2 059 103 € sur l'exercice antérieur. La participation de la CAPC à l'équilibre de la base de loisirs s'élève pour 2012 à 548 845 €. Pour 2013, compte tenu du désendettement progressif permis par une limitation du programme d'investissements, la contribution prévisionnelle est à la baisse, à 479 545 €.

Le résultat net comptable de 2012 après impôt s'établit à 547 €, tout juste à l'équilibre, contre 1 217 € l'année antérieure.

Délibération du conseil communautaire

du 23 septembre 2013

N° 4

Page 2/2

VU l'article L 1524-5 du code général des collectivités territoriales relatif à la participation des collectivités locales et de leurs représentants aux instances des sociétés d'économie mixte,

VU la délibération n° 6 du 29 mars 2010 relative au transfert des actions détenues par les villes de Châtelleraut et de Naintré au profit de la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais,

CONSIDERANT les pièces relatives aux comptes de la société pour l'année 2012, approuvés lors du conseil d'administration du 23 mai 2013,

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide d'approuver le rapport d'activités de la société anonyme pour la gestion et l'animation du parc de loisirs de Saint-Cyr concernant le dernier exercice connu au 31 décembre 2012, dont une copie est jointe à la présente délibération.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le président de la communauté d'agglomération
Transmis à la sous préfecture, le 27/09/2014 n° 6220
Publié au siège de la CAPC, le 27/09/2014

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER